

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
EN SUISSE



البعثة الدائمة  
لدى مكتب الأمم المتحدة  
والمنظمات الدولية بسويسرا

**92<sup>ème</sup> session du Conseil de l'OIM  
(28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2006)**

**Déclaration de la délégation algérienne**

**Genève, le 1<sup>er</sup> décembre 2006**

Madame la Présidente,

Je voudrais, tout d'abord, au nom de ma délégation, vous féliciter et vous exprimer l'entière satisfaction de vous voir assumer la présidence de la présente session du Conseil. Nos félicitations vont également aux autres membres élus.

Je ne manquerais pas de rendre hommage à votre prédécesseur S.E. Masood Khan, Ambassadeur, Représentant permanent du Pakistan pour le travail accompli durant son mandat.

Tout en s'associant clairement à la déclaration faite au nom du Groupe Africain par S.E. l'Ambassadeur du Maroc, ma délégation voudrait souhaiter la bienvenue à **la République de Monténégro et au Népal** en qualité de nouveaux membres ainsi qu'à **Qatar Charity** en qualité d'observateur. Ces derniers qui viennent renforcer l'OIM, représentent la preuve tangible de la crédibilité que gagne sans cesse cette organisation et la reconnaissance du travail qu'elle accomplit dans le domaine de la migration sous l'égide de son Directeur général et de son Directeur général adjoint.

Madame la Présidente

Nous nous félicitons du thème retenu pour cette session du Conseil et qui porte sur **"les partenariats en matière de migration – Association du monde de l'entreprise et de la société civile"**. Ce choix témoigne l'intérêt de toute la communauté internationale parmi laquelle les organisations internationales, la société civile et le secteur privé, à la fois dans les pays d'origine, de transit et de destination, de s'attaquer aux causes profondes de la migration dans le cadre du respect des principes des droits de l'homme.

La société civile en Algérie s'active dans un cadre associatif qui connaît de grands progrès depuis l'adoption de la Constitution du 23 février 1989 et de son amendement en 1996. Elle exerce ses activités, en toute liberté, dans un champ d'application diversifié qui touche les domaines sociaux, éducatifs et culturels des personnes. Cette société, organisée sous forme d'associations ou de syndicats, représente le trait d'union entre l'Etat et les personnes. Elle joue un rôle important dans la sensibilisation pour distinguer entre les avantages de la migration ordonnée et les effets négatifs de la migration irrégulière et œuvrer pour la protection des intérêts des migrants et de leurs familles.

Pour pouvoir s'attaquer, d'une manière cohérente et concertée, aux causes profondes de ce phénomène, l'ensemble de la communauté internationale doit renforcer le lien entre la migration et le développement à travers un soutien conséquent aux efforts de développement dans les régions à fort potentiel migratoire au lieu de le traiter du seul point de vue sécuritaire.

Ce lien a été discuté lors de la réunion d'experts africains et européens tenue à Alger du 03 au 05 avril 2006, au cours de laquelle une position africaine commune sur la migration et le développement a été élaborée.

Par la suite, le Sommet de l'Union Africaine, réuni à Banjul (Gambie) en juillet 2006, a adopté cette position commune consistant à doter le continent africain d'un instrument adéquat pour mener une action concertée et coordonnée contre ce phénomène. Cette position a été présentée comme une contribution lors du dernier débat du Dialogue de haut niveau sur la migration tenu à New York, les 14 et 15 septembre 2006.

La Conférence euro-africaine, qui vient d'avoir lieu à Tripoli, les 22 et 23 novembre 2006, suite à une initiative de l'Algérie prise lors du Sommet de l'UA en janvier 2006 à Khartoum / Soudan, a été considérée comme étant la première conférence de haut niveau. Cette Conférence qui a connue une participation importante de l'OIM, est venue compléter le travail déjà effectué, à Alger, par les experts africains et européens et entériné par le Sommet africain de Banjul. Une déclaration conjointe de l'Afrique-UE sur la migration et le développement a été adoptée. Cette Conférence a, aussi, mis en place le plan d'action sur le trafic des êtres humains. Ces deux instruments fourniront une base pour la coopération concrète entre l'UE et l'Afrique pour les années à venir et asseoir un dialogue politique ouvert sur des questions migratoires et de leurs répercussions sur le développement en Afrique.

Le Forum global sur la migration et le développement, prévu en Belgique, entre le 09 et le 11 juillet 2007 va aussi mettre l'accent sur le lien indissociable entre la migration et le développement.

Dans un souci de réduire les déséquilibres du développement et de l'échange entre les différentes régions du monde, la délégation algérienne est favorable au traitement de la question de la mobilité de la main-d'œuvre par une approche intégrée, globale, cohérente et équilibrée qui écarte toute dépendance en matière de savoir-faire vis-à-vis des pays développés encouragée, justement, par une migration choisie.

De même, les transferts d'épargnes des migrants vers leurs pays d'origine ne doivent pas remplacer des politiques volontaristes de soutien au développement des pays les plus démunis.

L'Algérie salue l'importance particulière accordée, par l'OIM, aux processus de consultations régionaux en tant qu'espace privilégié de concertation et de dialogue entre les pays limitrophes qui font face à des problèmes de migration.

Madame la Présidente,

Comme vous le savez, l'Algérie n'a eu de cesse de poser les problèmes de la libre circulation des personnes dans les différents fora internationaux et en particulier, dans le cadre euro-méditerranéen et celui de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Tout en reconnaissant que la tâche qui incombe à l'OIM, dans le contexte actuel, n'est pas facile, cette dernière est appelée à adapter sans cesse les approches conceptuelles et les stratégies d'action sur le terrain. A ce propos, l'Algérie soutient l'OIM dans sa nouvelle vision consistant à mettre à jour sa stratégie qui doit-être effectuée dans un cadre de coordination avec les autres institutions onusiennes.

Enfin l'Algérie encourage l'OIM à mettre en œuvre son plan de réformes financières et administratives, à savoir l'utilisation des contributions de nouveaux Etats Membres pour le renforcement de la partie administrative, d'autant plus que les quote-parts de ces Etats seront toujours calculés selon le barème des Nations Unies. De même, notre pays appuie l'option de la délocalisation qui permettra la réduction des dépenses financières de la partie administrative du budget de cette organisation et réitère la demande du Groupe africain faite lors de la session précédente qui consiste en l'implantation de nouveaux bureaux régionaux en Afrique.

Je vous remercie.